



Droits de la Nation W8banaki*

Décembre 2022

Activités occasionnant des impacts

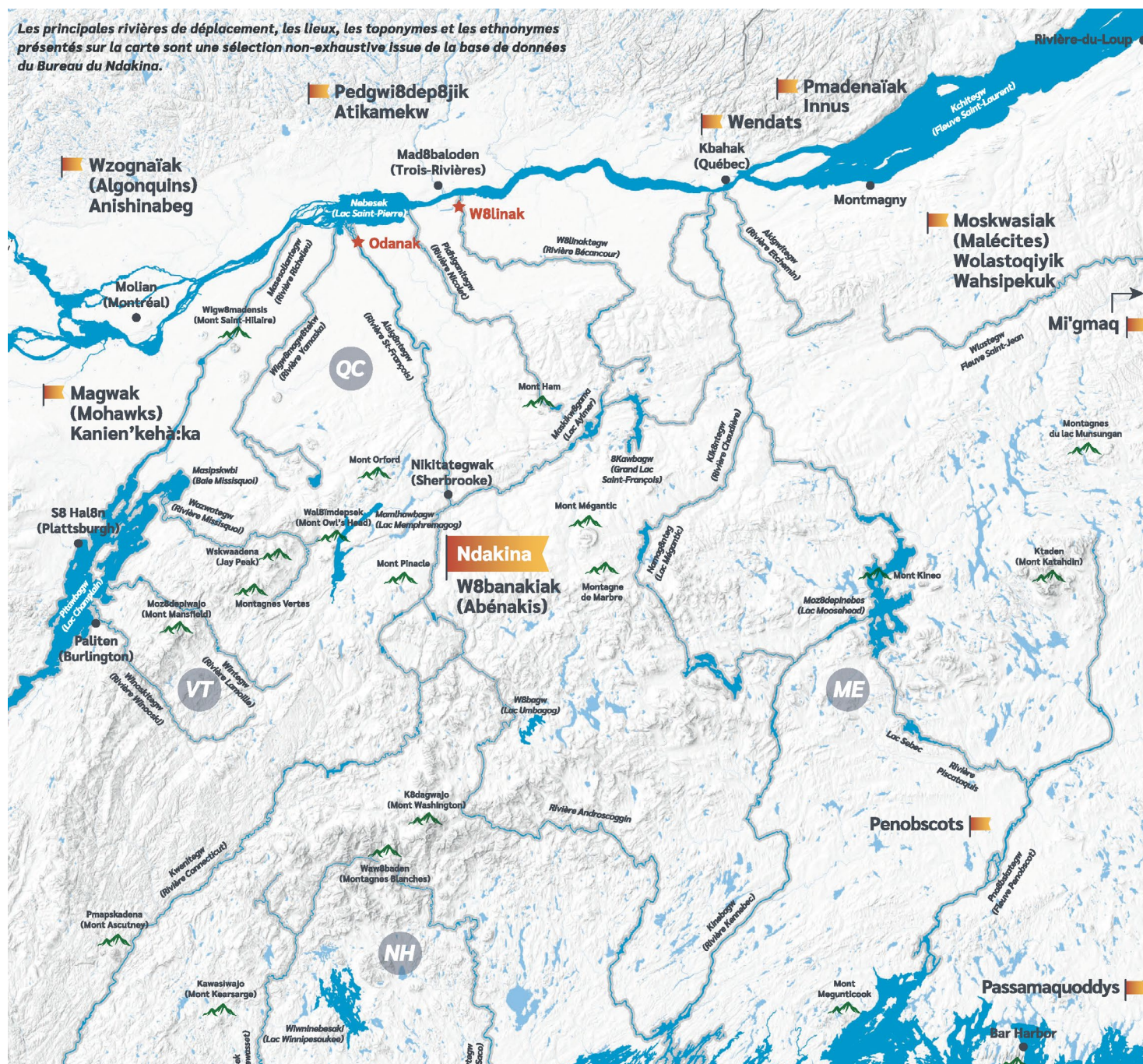
Notre projet d'usine à Bécancour prévoit plusieurs travaux et activités, répartis en 4 phases : la pré-construction, la construction, les opérations et le démantèlement-fermeture. Puisque cette dernière phase est envisagée dans plus de 50 ans, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation des impacts au moment des trois premières phases alors que les impacts pour le démantèlement ont été examinés qualitativement avec une perspective plus générale.

Selon l'équipe du Bureau du Ndakina, ressource mandatée par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) afin d'agir à titre de porte-parole des Premières Nations d'Odanak et de W8linak en matière territoriale, les activités qui entraîneront des impacts sur les **droits de la Nation W8banaki** durant ces phases sont les suivantes :

- Préparation du terrain et construction de l'usine : aménagement du chantier, déboisement et défrichage, drainage du site et assèchement des milieux humides, aménagement des routes d'accès et de la voie ferrée, excavation et terrassement, gestion des eaux pluviales, remblais et détournement de cours d'eau
- Circulation sur le réseau routier en périphérie de la communauté de W8linak : quotidiennement en périodes de pointe, transport de près de 500 camions et véhicules légers durant la pré-construction, d'environ 100 camions et 1 000 véhicules légers durant la construction et d'environ 220 véhicules lourds et 210 véhicules durant la phase d'opération
- Circulation ferroviaire : aucun train supplémentaire mais une centaine de wagons de plus par semaine, répartis sur trois trains hebdomadaires, transportant du concentré de spodumène dans des conteneurs fermés, ainsi que de l'acide sulfurique et de la soude caustique dans des wagons citernes prévus à cet effet
- Émissions de polluants atmosphériques à l'intérieur des critères autorisés par le gouvernement (tels que : acide sulfurique gazeux, soufre, ammoniaque gazeux, particules fines, etc.)
- Émissions de GES
- Gestion et entreposage des produits chimiques
- Risques de contamination du sol, de l'eau et de l'air
- Augmentation de la population de travailleurs
- Nouvelles possibilités d'emplois avant et pendant la construction, de même que durant l'opération : environ 1 200 travailleurs en période de construction et 200 travailleurs pendant l'exploitation de l'usine
- Nouvelles opportunités d'affaires pour les fournisseurs et entrepreneurs locaux durant les trois phases du projet.

*Note : Contrairement au rapport d'évaluation environnementale et sociale, cette fiche aborde l'enjeu des Droits de la Nation W8banaki de manière synthèse et ne se veut pas une évaluation exhaustive.

Les principales rivières de déplacement, les lieux, les toponymes et les ethnonymes présentés sur la carte sont une sélection non-exhaustive issue de la base de données du Bureau du Ndakina.



Source : GCNWA



Faits saillants du Ndakina

- Le projet d'usine de Nemaska Lithium à Bécancour est situé sur le territoire ancestral de la Nation W8banaki. Antérieur aux frontières étatiques actuelles, le territoire ancestral w8banaki, le Ndakina, comprend en tout ou en partie le sud du Québec, le Maine, le New Hampshire, le Vermont et le Massachusetts (voir la carte).
- Selon le Bureau du Ndakina, le terrain visé pour l'implantation de l'usine a déjà accueilli des activités traditionnelles dans le passé et avait, avant le développement du Parc industriel et portuaire de Bécancour, le potentiel d'accueillir des activités traditionnelles dans le futur dû aux écosystèmes (milieux humides, forêts anciennes) qui soutiennent les habitats de plusieurs espèces culturellement valorisées et sensibles pour la Nation, et qui assurent une connectivité écologique avec d'autres secteurs de pratiques d'intérêt.



Faits saillants du Ndakina (suite)

- Une étude de potentiel archéologique et 83 sondages archéologiques ont été réalisés sur le site du projet d'usine par une équipe d'archéologues du Grand Conseil de la Nation W8banaki (GCNWA). Aucune découverte d'artéfacts d'intérêt n'a été observée.

Mesures d'atténuation envisagées

Selon le Bureau du Ndakina, la réalisation du projet d'usine de production d'hydroxyde de lithium à Bécancour pourrait entraîner différents impacts sur les **droits de la Nation W8banaki**, à l'une ou l'autre des phases du projet d'usine à Bécancour. L'équipe de Nemaska Lithium prévoit la mise en place de nombreuses mesures pour atténuer ces impacts potentiels.

En plus du programme de gestion des engagements envers la Nation W8banaki, de gestion de la circulation, de mesures d'urgence et de gestion environnementale et sociale, voici quelques mesures spécifiques que Nemaska Lithium envisage :

- Financer la participation de la Nation W8banaki afin de maintenir la collaboration durant les phases du projet suivant la pré-construction, notamment par la mise en place d'un comité se réunissant de façon récurrente, chargé de faire le suivi des impacts environnementaux et sociaux, ou encore par des démarches de consultation en amont de la réalisation de nouvelles activités sur le site
- En collaboration avec les gardiens du territoire de la Nation W8banaki, réaliser un inventaire du petit gibier sur le site du projet, avant le début des activités de déboisement et élaborer conjointement un programme de suivi
- Volonté de contribuer à des initiatives pour la création d'aires protégées ou de connectivités en collaboration avec la SPIPB, ou directement à d'autres initiatives et projets de nature environnementale ou sociale de la Nation selon ses besoins
- Prévoir la surveillance des travaux d'excavation par des archéologues du GCNWA
- Harmoniser les travaux de construction avec certaines périodes de l'année où les activités de reproduction de la faune avoisinante ne seront pas affectées
- Collaborer avec le GCNWA et son Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) pour l'élaboration du programme des mesures d'urgence de l'usine
- Sélectionner le frêne noir parmi les espèces arboricoles destinées à l'aménagement paysager du site de l'usine
- Financer et élaborer conjointement un programme de suivi environnemental et social avec le GCNWA pour la durée de vie du projet
- Élaborer un programme de formation à l'emploi pour les membres de la Nation W8banaki en collaboration avec le GCNWA
- Appliquer une politique de diversité et d'inclusion, y compris une formation sur les réalités et les cultures autochtones destinée aux employés de Nemaska Lithium, dont le contenu et l'expertise de la personne qui l'offre auront préalablement été validés par le GCNWA
- Mettre en place une stratégie d'engagement à l'emploi des Premières Nations, des jeunes et des femmes en collaboration avec les organismes locaux, dont ceux du GCNWA
- Envoyer les offres d'emplois directement à la Nation (par le biais du GCNWA) pour diffusion dans les communautés
- Mettre en œuvre une politique d'achat local priorisant les entreprises provenant des communautés au sein desquelles les activités de Nemaska Lithium prennent place, dont la Nation W8banaki.

Description des impacts résiduels

Malgré la mise en place de mesures d'atténuation, le Bureau du Ndakina anticipe certains impacts négatifs résiduels d'importance variable selon les phases.

Les activités associées au projet d'usine à Bécancour pourraient entraîner les sources d'impacts suivantes :

- Perte de milieux humides, de connectivité écologique et d'habitats d'espèces culturellement valorisées, dont certaines sont considérées comme étant en disparition dans ce secteur
- Perte d'accès au territoire et à des lieux offrant des conditions essentielles à l'exercice des droits de la Nation et à leur transmission (notamment la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette, l'enseignement, etc.)
- Augmentation de la circulation routière en périphérie de la communauté de W8linak et de la circulation ferroviaire : augmentation du risque d'accidents, de déversement et de contamination de l'environnement, impacts sur les infrastructures routières et ferroviaires, impacts sur le sentiment de sécurité et de quiétude des membres vivant sur réserve et dans les environs
- Potentielle augmentation des activités de chasse et de pêche allochtone sur le territoire et les autres territoires environnants
- Difficultés à profiter des retombées économiques et des occasions d'emplois offertes par le projet.

Ces sources d'impacts pourraient entraîner les impacts résiduels indirects et cumulatifs suivants sur les **droits de la Nation W8banaki** :

- Perte de la capacité des W8banakiak de se prévaloir de leurs droits ancestraux dans la zone locale du projet
- Perte d'accès à la pratique d'activités traditionnelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales et à la transmission culturelle de savoirs intergénérationnels
- Diminution de la qualité des ressources récoltées en raison de la contamination du sol, de l'eau et de l'air
- Perte de la transmission des savoirs et pratiques locales associées aux lieux et habitats affectés ou détruits

- Diminution de la prévalence du sentiment de quiétude (bruit, vibration, pollution visuelle) et de sécurité (transport de matières dangereuses ou polluantes, arrivée de travailleurs) des membres, à l'intérieur comme à l'extérieur de la communauté
- Augmentation de la prévalence du sentiment d'aliénation et de perte de contrôle sur les activités industrielles menées sur le territoire ancestral, et plus spécifiquement sur les territoires adjacents à la communauté de W8linak
- Préoccupations en lien avec le sentiment de perte de contrôle et de la capacité de mettre en œuvre une responsabilité à l'égard du Ndakina
- Augmentation des pressions et des contraintes sur la pratique d'activités traditionnelles
- Impacts sur la santé et la sécurité des W8banakiak habitant à W8linak, avec des effets potentiellement plus importants sur les femmes, les enfants, les aînés et les personnes en situations précaires.

Évaluation de l'importance des impacts résiduels

Le Bureau du Ndakina considère qu'en date d'aujourd'hui les impacts résiduels du projet sur les droits de la Nation W8banaki sont élevés. Ces impacts seront réévalués après l'analyse et la bonification de l'évaluation environnementale et sociale de Nemaska Lithium, ainsi qu'après l'élaboration et la mise en œuvre conjointe de mesures d'accommodement concrètes pour compenser les impacts sur les droits.

Notons qu'avec la priorisation donnée aux entreprises locales, dont celles du GCNWA, dans la politique d'achat local de Nemaska Lithium, des impacts positifs du point de vue des retombées économiques sont envisagés pour la Nation W8banaki.

Pour rejoindre
Nemaska Lithium

consultations@nemaskalithium.com

Visitez la plateforme consultationsnemaskalithium.com
pour vous inscrire à notre infolettre et recevoir les dernières
actualités sur le projet d'usine de Nemaska Lithium
à Bécancour.

[S'inscrire à l'infolettre](#)